

### Renseignements

#### **ERAGE Lorraine Délégation Metz**

Maison de l'Avocat  
4 Rue de la Garde  
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82  
Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu  
Case Palais : B 402

### Date

05/07/2019

### Horaires

De 9h30 à 12h30 et  
de 14h00 à 17h00

### Lieu de la formation

CCI  
10/12 Avenue Foch – 57000 METZ

### Intervenant(s) :

Me Stéphane DAVID, Notaire Associé chez Alliance Notaires  
Un avocat discutant

### Durée

06:00 heures

### Spécialisation(s)

Droit de la famille, des personnes et  
de leur patrimoine

### Niveau(x)

2. Approfondissement
3. Expertise

**Evaluation :** fiche d'évaluation à  
l'issue de la formation



**Prérequis :** Connaissance de base de la spécialisation ciblée

**Méthode pédagogique :** Formation associant aspects théoriques et pratiques  
(exemples concrets, échanges,..)

**Support remis :** Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

### Objectif de la formation :

Maîtriser la nouvelle procédure de divorce par consentement mutuel et le calcul  
compensatoire

### Programme :

#### **ACTUALITÉ DU DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL**

##### **I. L'OPTION VERS LE DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL**

- En présence d'un consentement altéré
- En présence d'enfants mineurs
- En présence d'un élément d'extranéité

##### **II. LE DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL SIMPLE**

###### **A. Le projet de convention**

1. Rédaction du projet
2. Notification du projet

###### **B. La signature de la convention**

1. Condition de délai
2. Condition de forme
3. Contenu de la convention
4. Annexes de la convention

###### **C. Le dépôt de la convention**

1. Teneur du contrôle exercé par le notaire
2. Issue du contrôle opéré par le notaire

### **III. LE DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL COMPLEXE**

- Présentation et inconvénients des Circuits longs
- Présentation et intérêt du circuit court

## ***CALCUL COMPENSATOIRE***

### **I. LA FIXATION DE LA PRESTATION COMPENSATOIRE**

#### **A. Les critères légaux**

#### **B. Les méthodes proposées**

1. Méthode Martin Saint-Léon
2. Méthode Depondt
3. Méthode David
4. Méthode Bardout

### **II. L'EXÉCUTION DE LA PRESTATION COMPENSATOIRE**

#### **A. Le choix des modes d'exécution**

1. Le capital immédiat
2. Le capital échelonné
3. La rente viagère

#### **B. La fiscalité attachée aux modes d'exécution**

1. L'impôt sur le revenu
2. Les droits d'enregistrement

### A retourner à :

#### ERAGE Lorraine Délégation Metz

Maison de l'Avocat  
4 Rue de la Garde  
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82  
Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu  
Case Palais : B 402

### Date

05/07/2019

### Horaires

De 9h30 à 12h30 et  
de 14h00 à 17h00

### Durée

06:00 heures

### Lieu de la formation

CCI  
10/12 Avenue Foch – 57000 METZ

### Niveau

2. Approfondissement  
3. Expertise



### Spécialisation

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

### Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

### Formation limitée à :

70 personnes

### Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

### Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE  
1 chèque par participant et par formation

### Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Case Palais : .....

E-mail : .....

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment .....

Profession :  Avocat Libéral  Avocat Salarié  Magistrat  Juriste

Autre, précisez .....

### ERAGE organisme de formation N° 42670280867

#### Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

**Cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

**Les données à caractère personnel** collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse [dpo@erage.eu](mailto:dpo@erage.eu), assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : [www.erage.eu](http://www.erage.eu).

Fait le ..... à .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

*Signature et cachet*

**Coût de la formation :**

Avocat 2 premières années d'exercice :

150 €/jour

Avocat et autre public :

210 €/jour